



## **Etaient présents :**

Parmi les membres de la commission

- ANQUEZ Benoît, DDTM 62
- BRUYELLE Jean-Charles, représentant de Nord Nature Environnement
- COQUET Dominique, Maire de Conchy-sur-Canche
- DESCHARLES Jean-Claude, Maire de St Josse
- FOURCROY Philippe, Président de la commission et représentant du Symcéc
- GALLET Alexandre, animateur pour le SAGE de la Canche
- LEJOSNE Philippe, Maire de Wamin
- MASSART Michel, maire de Blangy-sur-Ternoise
- MORMENTYN Annabelle, représentante de l'AEAP
- ROUGE Jacques, représentant du CEN

Au sein des structures techniques invitées :

- BODDAERT Bertrand, Chambre d'agriculture
- SEINE Cédric, 7 vallées

## **Sont excusés :**

Parmi les membres de la commission

- GILLE Yves, Président du Symcéc
- ROUSSEL Jean-François
- TETARD Ghislain, Président de la CLE

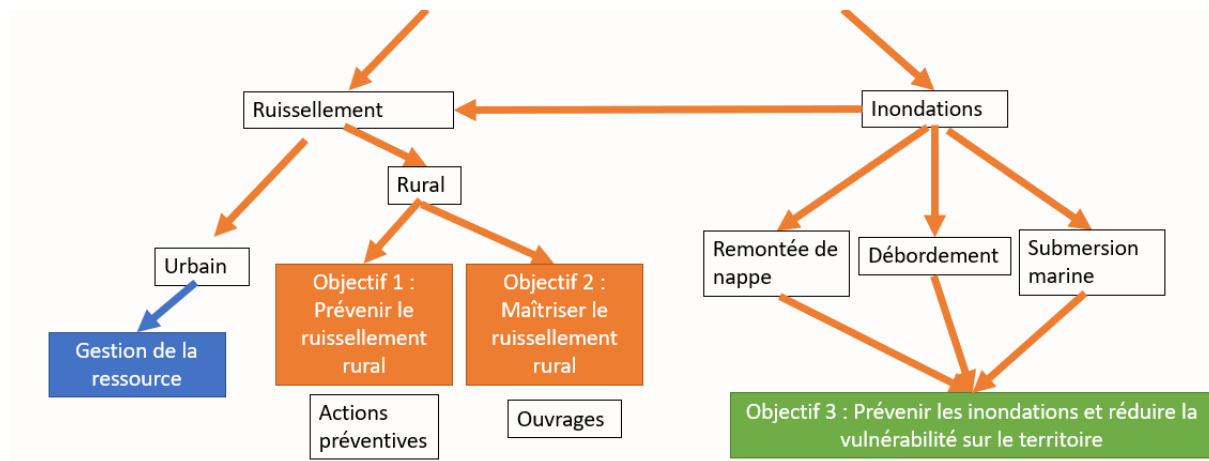
## **Ordre du jour :**

1. Introduction
  - a. Présentation de l'enjeu et des objectifs
  - b. Présentation de la méthode
  - c. Calendrier
2. Présentation de l'objectif
  - a. Argumentaire de l'objectif
  - b. Les points de mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027
3. Les dispositions
  - a. Dispositions du SAGE actuel et devenir
  - b. Schéma d'une disposition
  - c. Liste d'actions proposées en lien avec les retours d'expérience

## Remarques et discussions : Introduction

### a. Présentation de l'enjeu et des objectifs

Rappel des propositions d'objectifs (soumis à modification) pour l'enjeu 2 du SAGE « Risques » :



### b. Présentation de la méthode et calendrier

1<sup>er</sup> cycle (2022)

- 3 réunions (une par objectif) : Juin, fin septembre et fin novembre
  - o Présentation des propositions de dispositions
  - o Définition des objectifs de chaque disposition
  - o Méthode

2<sup>nd</sup> cycle (2023)

- X réunions pour :
  - o La validation des travaux des groupes techniques
  - o La formulation des dispositions avec échéancier, maître d'ouvrage, estimation financière

### Présentation de l'objectif

Argumentaire de l'objectif

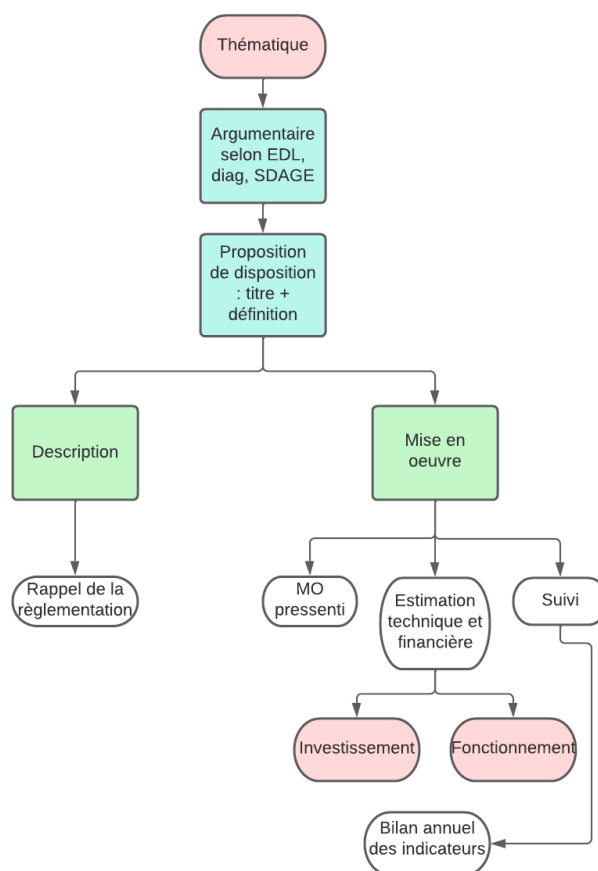
Pas de remarques

Les points de mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027

Pas de remarques

## Les dispositions

### Schéma d'une disposition



### Liste de proposition des dispositions

- **Orientation 1 : Prévenir les inondations**
  - Identifier les zones d'expansion de crues
  - Restaurer, gérer et préserver les zones naturelles d'expansion de crues
  
- **Orientation 2 : Adopter une démarche résiliente vis-à-vis des inondations**
  - Engager une démarche résiliente avec les propriétaires
  - Elaborer un guide de sensibilisation des élus face au risque inondation
  
- **Orientation 3 : Améliorer la gestion de crise sur le territoire et la réduction de la vulnérabilité**
  - Mettre en place des plans communaux de sauvegarde et des plans de continuité d'activité (Eau potable, Déchets, assainissement ...)

- Se baser sur des REX pour estimer le coût des dommages et les mettre en relation avec le coût des aménagements

Remarques générales :

- **Orientation 1 : Prévenir les inondations**
  - Identifier les zones d'expansion de crues

Cette disposition propose :

- Délimiter les zones d'expansion de crues via un aléa de référence
- Les catégoriser : Zones naturelles, zones agricoles, zones urbanisées à faible enjeu
- Identifier leurs capacités de stockage réelle et potentielle (après restauration)

Il faudra préserver les zones d'expansion de crues existantes et identifier les potentielles.

Dans le PAPI, il existe des projets des « zones de reconquêtes du lit majeur » alors que dans le SAGE, nous aurons une vision globale à l'échelle du bassin versant. Cette vision globale permettra aussi de protéger les zones d'expansion de crues existantes et naturelles. Le PAPI permet d'acheter des terrains vulnérables au risque inondations (Axe 5).

On peut aussi gagner des capacités de stockage en reculant les digues en bordure de cours d'eau. Ce volet sera également pris en compte dans le PAPI Canche par la CA2BM qui conduira la réflexion liée au système d'endiguement de la basse vallée de la Canche.

- Restaurer, gérer et préserver les zones naturelles d'expansion de crues

Une règle devra être rédigée pour protéger les zones naturelles d'expansion de crue

- **Orientation 2 : Adopter une démarche résiliente vis-à-vis des inondations**
  - Engager une démarche résiliente avec les propriétaires

Il y a un lien à faire avec le PAPI pour ces actions de communication.

- Elaborer un guide de sensibilisation des élus face au risque inondation

Ce guide contiendrait plusieurs éléments :

- Qui fait quoi sur le risque inondation
- Des fiches réflexes pour les élus

On retrouve ces éléments dans les plans communaux de sauvegarde.

Ces deux dispositions seront amendées dès lors que les groupes de travail du PAPI auront avancé dans leurs réflexions.

- **Orientation 3 : Améliorer la gestion de crise sur le territoire et la réduction de la vulnérabilité**
  - Mettre en place des plans communaux de sauvegarde et des plans de continuité d'activité (Eau potable, Déchets, assainissement ...)

Le PAPI va aider les communes à rédiger leurs plans communaux de sauvegarde (axe 3).



Pour l'eau potable, il faudra mettre ça en relation avec les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

La CA2BM va lancer un PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde).

Il faudra aussi ajouter dans cette disposition de le mettre en œuvre et de le mettre à jour régulièrement. La commune de Saint-Josse a un PCS qu'elle met à jour régulièrement.

- Se baser sur des REX pour estimer le coût des dommages et les mettre en relation avec le coût des aménagements

La méthode pour le rapport coût/bénéfices est bien cadrée donc il n'y aura pas de méthode à mettre en place.

**Prochaines réunions :**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Monsieur FOURCROY Philippe, Président de la commission « Risques » de la CLE